

Villeneuve d'Ascq, le .....

## DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION 2018/2019

### SUITE A OBTENTION D'UNE BOURSE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

△ Attention △

- > Toute demande doit être entièrement complétée et datée
- > Si vous avez opté pour le paiement en trois fois, le remboursement s'effectuera un mois après la dernière échéance prélevée
- > La demande de remboursement de la Contribution Vie Etudiante et de Campus ( CVEC) de 90€ est à faire en ligne depuis le site <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

<b>NOM :</b> <b>NOM MARITAL :</b> <b>PRENOM :</b> <b>MASTER :</b> <b>SITE :</b> <b>N° ETUDIANT :</b>	<b>ADRESSE :</b>
---	------------------

**sollicite le remboursement des droits de scolarité et fournit les pièces demandées:**

- photocopie de l'avis définitif de bourse
- 1 RIB à votre nom (si le RIB est au nom d'une tierce personne, vous devez nous fournir l'autorisation d'effectuer le remboursement sur le compte de cette personne)

#### PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

Décision du Directeur de l'ESPE

Favorable au remboursement des droits de scolarité.

Montant : .....

Défavorable au motif suivant :

